

Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2023, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire**.

Présents : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, Mme Ginette CARPENTIER, M. Daniel BOUCOURT, M. Daniel AMOURETTE, Mme Isabelle ASSELIN, Mme Christine CAMPAIN, Mme Alice PAUMIER et M. Dominique VOISIN.

Absents excusés : M. Laurent CANDELIBES, Mme Corinne GRILLY (a donné procuration à Mme Alice PAUMIER), Mme Gwendoline HAVÉ, Mme Nathalie LA RUS, M. Stéphane TROHAY (a donné procuration à M. Patrice NION).

Absente :

Secrétaire de séance : Mme Alice PAUMIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Renouvellement de contrat

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de M. Julien BOUSREZ pour 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024. M. FLAUTRE et les 3 autres adjoints seraient plus favorables à un contrat de 6 mois pour montrer que le poste n'est pas acquis même si M. BOUSREZ travaille très bien.

M. NION précise que M. BOUSREZ est assidu au travail et qu'il s'organise très bien avec M. GALLINA pour le travail et les congés.

Mme PAUMIER demande si financièrement, cela pose un problème. Il lui est répondu que non.

M. BOUCOURT fait remarquer que si c'est un contrat de 6 mois, il s'arrêtera au 30 juin et donc en pleine période de travail des espaces verts.

Par vote à la majorité, le contrat de M. BOUSREZ est renouvelé pour une durée d'1 an (7 voix pour 1 an ; 5 voix pour 6 mois).

Avancement de grade

Sujet revu à la prochaine réunion du Conseil.

Avenants aux travaux du presbytère

M. RICHO, nouvel architecte du Cabinet Artene depuis août 2022 fait des balances financières. Il enlève ce qui n'est pas fait.

D'après M. OMONT, de l'entreprise TERH, le marché a été signé en global et forfaitaire donc il ne faut pas soustraire ce qui n'est pas fait.

Monsieur le Maire a fait appel à une avocate en tant que conseillère juridique afin de savoir si le marché était signé en Bordereau de Prix unitaire ou en global et forfaitaire.

Pour l'avocate, la surlocation d'échafaudage ne pas à être prise en charge.

M. VOISIN s'interroge pourquoi certains travaux n'avaient pas été prévus dans le marché initial.

Des avenants sont nécessaires pour la poursuite du chantier :

Lot 1 – Maçonnerie – Pierre de taille – TERH :

- Avenant n°3 : Intégration de l'actualisation des prix dans l'AE et le CCAP
- Avenant n°4 : Enduit de finition sur les murs isolés en chanvre et divers travaux complémentaires sur les cheminées intérieures : 12 183.41 € HT

Lot 2 – Couverture – Charpente – GALLIS :

- Avenant n°2 : Intégration de l'actualisation des prix dans l'AE et le CCAP
- Avenant n°3 : Passerelle des combles et structure de faux-plafonds : 4 003.11 €

Lot 3 – Menuiseries – Ateliers BENARD :

- Avenant n°3 : Intégration de l'actualisation des prix dans l'AE et le CCAP

- Avenant n°4 : Suppression de la réfection à neuf du plancher de la dépendance : - 10 428.30 € HT
- Avenant n°5 : Complément aménagement cuisine, création de boiserie, aménagement de placards, plus-value pour restauration complète des marches de l'escalier : 11 549.80 € HT
- Avenant n°6 : Plinthes au droit des murs isolés en chanvre (y compris mise en peinture) : 2 302.03 € HT

Lot 4 – Cloisons sèches – Isolation – Peinture – MORICE :

- Avenant n°1 : Intégration de l'actualisation des prix dans l'AE et le CCAP
- Avenant n°2 : Travaux de peinture sur supports existants (plâtre et bois) : 2 446.20 € HT
- Avenant n°3 : Membrane hydro-régulante + Placo office : 5 23.90 € HT

Lot 5 – Décors – Ateliers LEGRAND :

- Avenant n°1 : Intégration de l'actualisation des prix dans l'AE et le CCAP
- Avenant n°2 : Restauration de la cheminée de la grande salle : 1 355.00 € HT

Lot 6 – Voirie et réseaux divers – SEINE TP :

- Avenant n°2 : Intégration de l'actualisation des prix dans l'AE et le CCAP
- Avenant n°3 : Tranchée et réseau d'alimentation pour éclairage complémentaire sur cheminement : 775.00 € HT
- Avenant n°4 : Création de plots béton au droit des bornes électriques : 1 680.00 € HT

Lot 7 – Plomberie – Sanitaire – Ventilation – DEVILLOISE :

- Avenant n°1 : Intégration de l'actualisation des prix dans l'AE et le CCAP

Lot 8 – Electricité – IDELEC :

- Avenant n°1 : Intégration de l'actualisation des prix dans l'AE et le CCAP
- Avenant n°2 : Balance financière pour appareillages et luminaires : 288.50 € HT
- Avenant n°3 : Radiateurs mobiles : 940.00 € HT

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent ces avenants au marché de réhabilitation du presbytère en médiathèque.

Instauration de la prime de pouvoir d'achat

Une prime de pouvoir d'achat a été versée aux agents des fonctions publiques d'Etat et hospitalières (entre 300 et 800 €).

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de verser une prime de pouvoir d'achat d'un montant maximum de 400 € aux agents. Cette somme sera proratisée en fonction du nombre de la durée hebdomadaire de travail. Le sujet sera revu à la prochaine réunion car la délibération doit être validée, en amont, par le Comité Social Territorial du CDG76.

APE des Houlettes – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire explique qu'un sapin a été acheté auprès de l'Association de Parents d'Élèves des Houlettes dans le cadre de leur opération de Noël.

Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention pour compenser l'achat du sapin.

À l'unanimité, les membres du Conseil acceptent l'attribution d'une subvention de 40 € à l'Association des Parents d'Élèves des Houlettes en compensation de l'achat d'un sapin de Noël auprès de l'association et autorisent un virement de crédit de 40 € du « 022 – dépenses imprévues » au « 6574 – subventions aux associations ».

Tarifs de la salle des fêtes – Année 2025

Après discussions, et à l'unanimité, les tarifs de la salle des fêtes, pour 2025, sont modifiés comme suit :

Habitants de la commune : - 1 journée : 340 €

- 2 jours : 450 €

Hors-commune : - 1 journée : 770 €

- 2 jours : 950 €

À cela s'ajoute : - forfait gaz et électricité : 40 € pour 2 jours – 20 € pour 1 jour

Une discussion s'est installée quant au paiement du gaz et de l'électricité par forfait ou à la consommation.

Il est rappelé que les habitants de la commune ne bénéficient qu'une seule fois dans l'année civile du « tarif habitants ». Pour ces locations au « tarif habitants », toutes les relations mairie/utilisateur (versement d'argent,

retrait et restitution de clés) doivent avoir lieu avec la personne signataire du contrat de location de la salle des fêtes.

D'autre part, il est décidé de fixer un tarif de dépassement d'horaire pour la restitution de la clé de la salle des fêtes le lundi après 10h30. Ce tarif est fixé à 30€/heure de dépassement (toute heure débutée est due).

Subventions 2024 aux associations

Après discussion, les membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2024 :

Association	Montant 2024
C.C.A.S.	3 500 €
Secours populaire	30 €
AFSEP (scléroses en plaques)	30 €
Comité des fêtes	1 000 €
Myopathies AFM	30 €
Lis-moi une histoire	120 €
Association Charline (enfants à l'hôpital)	30 €
AIDES	30 €
Club de la Bonne entente	500 €
Centre Becquerel	40 €
Asso. Vie et Espoir	30 €
Asso. Sportive et culturelle	0 € - en attente d'un bureau
Art religieux en Seine-Maritime	30 €
Amicale Anciens élèves de Ste Croix	150 €
Anciens Combattants	250 €
Association Gilles Martin	100 €
École de judo Jacques LEMAITRE	80 €
Association Reg'ART CONFRONTATIONS	200 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de Buchy	20 €
TOTAL	6 170 €

Monsieur le Maire souhaite réinscrire la commune à Pierres en Lumières 2024. M. AMOURETTE peut proposer une exposition. M. NION pense à du gospel.

La salle des fêtes est prêtée aux Jeunes Sapeurs pompiers vendredi 15 décembre soir pour leur arbre de Noël.

Transfert du SIAEPA du Crevon à la CCICV

Le SIAEPA du Crevon souhaite conserver ses compétences. Le risque, c'est que le secteur soit trop grand à gérer et donc que les prix augmentent et que les réseaux soient mal entretenus.

A l'unanimité, les conseillers ne sont pas favorables au transfert du SIAEPA du Crevon à la CCICV.

Télétransmission des actes au contrôle de légalité

Accord unanime du Conseil pour transmettre les actes via le dispositif ACTES de la préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

1) Energies renouvelables

L'Etat incite à la mise en place d'énergies renouvelables sur nos territoires..

La commune de Sainte-Croix est plus concernée par de la méthanisation (trop vallonnée pour installer des éoliennes).

Une délibération peut être prise tout au long de l'année 2024 pour se positionner sur le type d'infrastructures et sur quelle partie du territoire.

2) Remerciements

Monsieur le Maire remercie M. et Mme VILLY pour la mise en place des illuminations de Noël.

3) Dates

Vœux à la population : 12 janvier 2024

Fermeture de la mairie : du 23 décembre 2023 au 3 janvier 2024.

4) Question d'administré

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. MADRASSI qui sollicite un abaissement du trottoir devant chez lui.

Les travaux sur un trottoir sont de la compétence de la commune.

Le problème est la responsabilité en cas d'accident car la sortie des véhicules s'effectuerait dans un virage.

Monsieur le maire a proposé à M. MADRASSI de se garer en marche arrière pour pouvoir, ensuite, ressortir de chez lui, en marche avant.

A la majorité (10 contre ; 2 abstentions), pas de financement des travaux.

5) Lis-moi une histoire

L'association Lis-moi une histoire sollicite la salle des fêtes pour leur assemblée générale le 13 janvier après-midi. Ils la font habituellement à Catenay mais, cette année, le spectacle nécessite un espace scénique plus important.

Monsieur le Maire a répondu OK. Reste à fixer le tarif : à l'unanimité, 200 €.

6) Médiathèque

M. NION et Mme PAUGAM sont allés à la préfecture (DRAC) le 15 décembre pour voir s'il est possible d'avoir une subvention pour embaucher un animateur. L'étude de l'aménagement du terrain du presbytère est en cours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.